

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2026**

002/2026

Le vingt mars deux mil vingt-six, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance Extraordinaire publique sous la présidence de Mr CARPENTIER Éric, le Maire.

Étaient présents : ANCEL Valérie, BARRE Karine, BEUX Thomas, CARPENTIER Éric, COLOMBEL Jean-Sébastien, DAMBRY Céline, DEBURE Aurélie, DELAHAYE Frédéric, FRESSENCOURT Arnaud, GUBRI Christian, JEGAT Yann, LEBLOND DU PLOUY Philippe, MALANDAIN Élodie, PIGNÉ Laetitia, SAILLARD Sophie

Absent :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : MALANDAIN Élodie

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

.....

Mr Éric CARPENTIER, le plus âgé des membres du conseil, prend la Présidence et fait l'appel des élus, tout le monde est présent et déclare le nouveau conseil installé.

Il demande quelqu'un pour assurer la fonction de secrétaire ; Mme Malandain Élodie accepte la fonction
Il demande à deux assesseurs de se présenter :

- Mme ANCEL Valérie et Mr GUBRI Christian

 ELECTION DU MAIRE

A l'appel de leur nom, les conseillers à tour de rôle se rendent à l'isoloir pour voter

1^{er} tour de scrutin :

La Présidente, vu l'article L.2122-7 du Code Général des collectivités territoriales ;
Après avoir, conformément à l'article L.2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M Eric CARPENTIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et prend la présidence.

NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

M. le Maire propose de passer à quatre adjoints pour ce nouveau conseil

A l'unanimité, le conseil accepte 4 adjoints

Un scrutin de liste paritaire étant obligé, une seule liste est présentée :

- Mme Dambry Céline, Mr Gubri Christian, Mme Malandain Élodie et Mr Colombel Jean-Sébastien

A l'appel de leur nom, les conseillers à tour de rôle se rendent à l'isoloir pour voter

Nombre de votants : 15

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

La liste des Adjointes est élue à la majorité absolue

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Avant de poursuivre, la lecture de la Charte de l'élue local est faite et un exemplaire est remis à chacun des conseillers

INDEMNITE DU MAIRE

Mr le maire demande à ce que ses indemnités soient fixées à 85% de l'indemnité maximum due aux élus pour les communes de 500 à 999 habitants. Soit 37.66 % de l'indice brut terminal. ($44.3 \times 0.85 = 37.66\%$)

Le conseil accepte à l'unanimité

INDEMNITE DES ADJOINTS

Le conseil municipal, fixe l'indemnité des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions :

85% pour la 1^{ère} adjointe, 85% pour le 2^{ème}, la 3^{ème} adjoint et le 4^{ème} adjoint de l'indemnité maximum due aux adjoints pour les communes de 500 à 999 habitants. Soit 10.00% de l'indice brut terminal. ($11.77 \times 0.85 = 10\%$)

Le conseil accepte à l'unanimité

DELEGATIONS DE POUVOIR

Conformément à l'article L122.20 du code des communes donnant délégation au Maire, le Conseil municipal autorise les délégations suivantes à M. le Maire :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation de propriétés communales
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Aliénation de gré à gré jusqu'à 500.00€

- Fixer les reprises d'alignement urbaine
- Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal
- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DISIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS

COMMISSION DES FETES

Jean-Sébastien COLOMBEL
 Thomas BEUX
 Christian GUBRI
 Élodie MALANDAIN
 Laetitia PIGNE
 Céline DAMBRY
 Frédéric DELAHAYE
 Aurélie DEBURE
 Éric CARPENTIER

COMMISSION ANIMATIONS

Christian GUBRI
 Élodie MALANDAIN
 Sophie SAILLARD
 Valérie ANCEL
 Éric CARPENTIER

COMMISSION D'INFORMATION

Laetitia PIGNÉ
 Valérie ANCEL
 Éric CARPENTIER
 Sophie SAILLARD
 Élodie MALANDAIN

COMMISSION PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Yann JEGAT
 Laetitia PIGNÉ
 Aurélie DEBURE
 Éric CARPENTIER
 Céline DAMBRY
 Thomas BEUX
 Christian GUBRI
 Jean-Sébastien COLOMBEL
 Élodie MALANDAIN
 Karine BARRÉ

COMMISSION DES ÉCOLES

Aurélie DEBURE
 Éric CARPENTIER
 Karine BARRÉ
 Jean-Sébastien COLOMBEL

COMMISSION DES FINANCES

Arnaud FRESSENCOURT
Jean-Sébastien COLOMBEL
Céline DAMBRY
Frédéric DELAHAYE
Christian GUBRI
Élodie MALANDAIN
Éric CARPENTIER

COMMISSION SÉCURITÉ ET SÉCURITÉ ROUTÈRE

Céline DAMBRY
Yann JEGAT
Laetitia PIGNÉ

COMMISSION GÎTE DE GROUPE

Jean-Sébastien COLOMBEL
Christian GUBRI
Élodie MALANDAIN
Laetitia PIGNE
Karine BARRÉ

COMMISSION SALLE A. VALIN

Yann JEGAT
Jean-Sébastien COLOMBEL
Thomas BEUX
Christian GUBRI
Élodie MALANDAIN
Arnaud FRESSENCOURT
Aurélie DEBURE
Karine BARRÉ
Philippe DU PLOUY

COMMISSION APPEL D'OFFRE

Jean-Sébastien COLOMBEL
Christian GUBRI
Frédéric DELAHAYE

COMMISSION IMPÔTS INDIRECTS

Karine BARRÉ
Philippe DU PLOUY
Yann JEGAT
Jean-Sébastien COLOMBEL
Céline DAMBRY
Frédéric DELAHAYE
Christian GUBRI

COMMISSION CCAS

Céline DAMBRY
Philippe DU PLOUY
Laetitia PIGNE
Karine BARRÉ
Éric CARPENTIER

CORRESPONDANT DÉFENSE

Yann JEGAT

COMMISSION RÉVISION LISTE ÉLECTORALE

Karine BARRÉ

Thomas BEUX

Valérie ANCEL

**✚ DISIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS
INTERCOMMUNAUX**

SDE : Titulaire Frédéric DELAHAYE

Suppléant Éric CARPENTIER

Syndicat d'eau : Titulaire Éric CARPENTIER

Suppléant Frédéric DELAHAYE

BASSIN VERSANT RANCON : Titulaire Philippe DU PLOUY
Suppléant Éric CARPENTIER

BASSIN VERSANT AUSTREBERTHE : Titulaire Philippe DU PLOUY
Suppléant Éric CARPENTIER

PARC BOUCLES DE SEINE : Céline DAMBRY
Karine BARRÉ
Yann JEGAT

CORRESPONDANT FORESTIER : Philippe DU PLOUY

Fin de séance 21H30